Image not found or type unknown

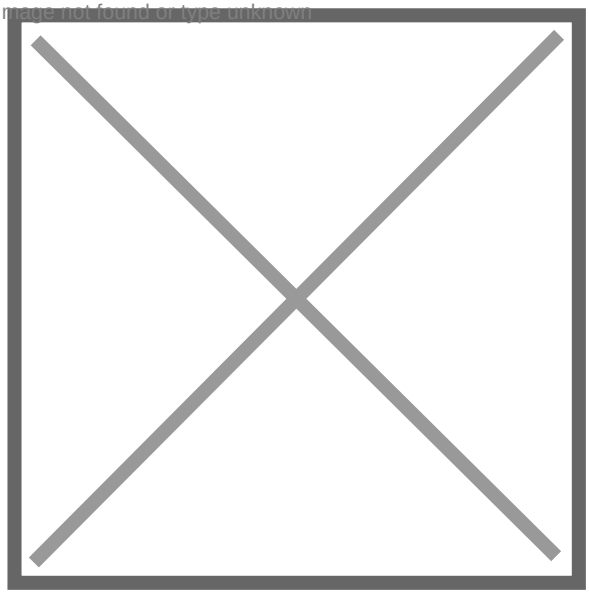

Doit t'il contunue a payer la pension alementaire

Par **nuby**, le **31/03/2011** à **17:16**

Bonjour,mon ami verse une pension pour ca fille majeur mais il ne sais pas si elle fais bien ces études par correspondance comme elle lui a dit et me sait pas ci elle travail comment faire pour savoir si il doit continué a paye cette pension l'école refuse de l'informé car ca fille est majeur
merci par avance

Par **Marion2**, le **31/03/2011** à **17:20**

Votre fille doit bien recevoir un certificat de scolarité ?
Qu'elle en fasse une copie et qu'elle l'envoie à son père.

De plus, le père ne peut pas arrêter de régler la pensoin alimentaire sans l'accord du JAF.

Et si votre fille à la fin de ses études ne trouve pas d'emploi, son père devra toujours lui verser la PA jusqu'au moment où elle pourra s'assumer financièrement.

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **17:40**

Ce n'est pas sa fille, c'est la fille de son ami.
Le père doit exiger, par LRAR, un certificat de scolarité. S'il n'en reçoit pas, il fait une requête

au JAF en suppression de pension

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés